

MOLIN Guillaume 3E2251 1696 1703					
318	15/08/1701	ALBOUIN Antoine BUISSON Marie	Montbel Villesoule	CM	Antoine ALBOUIN fils de feu Jacques et Antoinette MAURIN de Montbel et Marie BUISSON fille à feu Claude et Claude FORESTIER de Villesoule. La fia fiancée s'est constitué la donation à elle faite lors de son CM avec feu Antoine DUBOIS du 20/ ? 1695 reçu par M° BARTIER ,ladite FORESTIER approuve et ratifie cette donation.
136	06/08/1698	ALBOUY Antoine MOULIN Catherine	Montbel Chateauneuf	CM	Antoine ALBOUIN maître tisserant fils de feu Jacques et Antoinette MAURIN de Montbel et Catherine MOULIN fille de feu Vital et Anne MATHIEU de Chateauneuf. Ledit ALBOUIN comme personne libre, ladite MOULIN assistée de sa mère. Anne MATHIEU sachant avoir fait donation à Catherine MOULIN sa fille de 188 L un jardin à choux, deux coffres bois fin fermés à clef,.. par donation du 07/03/1697 reçue par moi notaire ratifie et confirme cette donation à sa fille avec les mêmes réserves, se réservant l'usufruit sa vie durant.
382	08/02/1703	ALMERAS Claude HEBRARD Jeanne	Villesoule	CM	Claude ALMERAS fils de Claude et Catherine MAURAS de Villesoule et Jeanne HEBRARD fille de ... p Chateauneuf .
29	11/12/1696	ANDRE Antoine	Roussials p Allenc	testament	Antoine ANDRE de Roussials p Allenc malade fait son testament. Donne aux pauvres, donne à Catherine ANDRE sa sœur une paire de bœufs de 6 ou 7 ans et 3 L qui lui sont dus par Antoine ANDRE son parrain de Masmejan, à Jean ANDRE son frère et donataire de leur feu père 20 L argent et un seitier bled seigle et le bled en gerbe dans la grange et la semence d'un champ, 6 moutons, à Jacques ANDRE son frère un cheval de 15 mois de valeur de 36 L plus un coffre fermé à clef de valeur de 5 L, à Claude ANDRE sa sœur une velle de 2 ans valeur de 18 L, plus un petit champ, à Françoise ANDRE son autre sœur ... donne ses droits de légitime à lui donné par Pierre ANDRE son père dans son testament reçu par M° BARTIER, nomme HU Agnès ROUX sa mère à charge de lui faire les honneurs funèbres- cité Jean CHASSEFEYRE son oncle de Montbel .

366	09/08/1702	ANDRE Antoine MALAVIELLE Louise	Montbel Cheylard l'Eveque	CM	Antoine ANDRE fils de feu Pierre et Agnès ROUSSE de Montbel et Louise MALAVIELLE fille de feu Barthélémy et Hélix BONEFON de Cheylard l'Eveque p Chaudeyrac veuve de feu Jean SABATIER de Montbel. Le fiancé assisté de sa mère, Jacques ANDRE son frère et héritier de leur père ,autre Jacques ANDRE son autre frère, la fiancée de son père et Etienne SABATIER son beau père, Jean PALPACUER son frère maternel. La fiancée s'est constitué 500 L – étrennes à Antoinette SABATIER fille de la fiancée – La mère du fiancé lui constitue 50 L ,Jacques ANDRE frère du fiancé lui constitue 124 L qu'il lui doit pour prêt, vente de bled ou autres affaires
142	23/09/1698	ANDRE François FOLCHER Anne	Altier Combettes p Chateauneuf	CM	François ANDRE fils de feux Etienne et Jeanne MALACHANE d'Altier et Anne FOLCHER fille de feux Jean et Marie LEYDIER de Combettes p Chateauneuf. Le fiancé assisté de Jean Antoine ROSSEL bourgeois de Combret et Raymond DOLADILLE d'Altier, la fiancée comme personne libre.La fiancée s'est constitué tous ses biens de valeur d'environ 200 L et 34 L qui lui sont dus par Agnès AUJOULAT veuve de Vidal HEBRARD d'Argentières et 10 L par Jean CHEVALIER du Moulin de Cougoussac pour argent prêté.
217	06/11/1699	BARDON Charles CHASTANG (de) Marie	Mende St Chély	CM	Charles de BARDON conseiller du roi baillif de la ville de Mende et receveur des tailles fils de feu Antoine BARDON et Dalphine de RIVIERE Mariés de Mende et Marie de CHASTANG veuve de feu Jean Baptiste de VILLAR conseiller du roi et lieutenant principal en la cour du baillage du Gévaudan fille à feu Pierre de CHASTANG bourgeois de St Chély et de feu Anne SARAZIN. Ledit Sr de Chabannes assisté de Charles de RIVIERE ATGER seigneur de CORSAC son oncle, et la dame fiancée de Mr Jean de CHASTANG avocat en parlement seigneur de Mallet son frère de st Chély.
94	29/11/1697	BARTIER Guillaume BOUQUET Claude	Chateauneuf	CM	Guillaume BARTIER notaire royal fils de feu Gabriel et Marguerite AUJOULAT de Chateauneuf et Claude BOUQUET fille de Michel BOUQUET notaire royal de Chateauneuf et Jeanne ISSARTEL mariés de la Bessière p Chateauneuf. La fiancée c'est constitué la somme de 2000 L à elle donnée pr Mre Jacques ISSARTEL prêtre et curé de Landos.

340	09/02/1702	BECAMEL Pierre BONNET Jeanne	Chaudeyragnet Villesoule	CM	Pierre BECAMEL fils de Claude et Antoinette GALTIER de Chaudeyragnet et Jeanne BONNET fille de Louis et feu Françoise GRAVIL de Villesoule p Allenc. Ledit BECAMEL assisté de Pierre RODIER ? Son beau frère et Jean BECAMEL son frère. Louis BONNET père de la fiancée lui donne la moitié de tous ses biens se réservant l'usufruit sa vie durant et la légitime de Jean BONNET son fils, il remet à sa fille fiancée l'héritage en fidei comis de ladite feu GRAVIL sa femme à chage pour elle de nourrir, vêtir et entretenir son fils Jean BONNET pendant la vie dudit BONNET père. Ledit RODIER donne à Pierre BECAMEL son beau frère pour tous droits de légitime paternels et maternels 125 L argent .
161	28/01/1699	BENOIT Guillaume ROUSSET Marie	Rousses p Allenc La Fage p Arzenc	CM	Guillaume BENOIT fils de Vidal et feu Marguerite MAURAS de Rousses p Allenc et Marie ROUSSET fille de Pierre et Jeanne SIRVEN de la Fage p Arzenc. Le fiancé assisté de son père , la fiancée de ses père et mère. Lesdits ROUSSET et SIRVEN père et mère de la fiancée constituent à leur fille par donation entre vifs la moitié de tous leurs biens se réservant l'usufruit leur vie durant . Le fiancé avec le consentement de son père s'est constitué tous ses biens paternels et maternels se portant à la somme de 800 L et ce qu'il a en propre en cabat argent ou marchandise en la somme de 189 L et deux paires de boeufs, une vache, une jument – cité Pierre BENOIT son frère donataire de leur père – Jean MAURAS oncle du fiancé des Rousses donne à son neveu la jouissance pendant 3 ans d'un pré à la Fage.
381	03/02/1703	BOHAT Barthélémy BARET Cécile	Feljas p St Julien du Tournel Argentières p Arzenc	CM	Barthélémy BOHAT fils de feu Jean et Catherine REBOUL de Feljas pp St Julien du Tournel et Cecile BARET fille de Aymard et feu Isabeau TROUPEL d'Argentières p Arzenc. Le fiancé assisté de sa mère, la fiancée comme personne libre assistée de Guillaume LAHONDES son cousin. La fiancée s'est constitué 300 L de droits de légitime maternels qui lui sont dus par Jean TAULEMESSE et Jeanne BARET ses beau frère et sœur dans leur CM du 02/07/1702 reçu par moi notaire. Catherine REBOUL mère du fiancé donne à son fils la moitié de tous ses biens sous la réserve de rester maitre de ses biens sa vie durant.

204	14/08/1699	BOISSON François MOULIN Jeanne	St Cirques de Prade Luc	CM	François BOISSON fils de Jean et Louise CELLIER de Pougoulad P St Cirques de Prade diocèse de Viviers et Jeanne MOULIN fille de Jean MOLIN et feu Delphine PRIVAT de Luc. Le fiancé assisté de sa mère et Anné BOISSON docteur en théologie prêtre et prieur , ladite MOLIN de son père et de moi notaire son oncle. Jean MOLIN père de la fiancée lui rend l'héritage de sa feu mère.Mre BOISSON prieur constitue au fiancé son frère 400 L – citée Jeanne CELLIER veuve dde Mathieu CHAMBON.
99	20/12/1697	BOT François VILLARD (de) Claude	Alzon Chateauneuf	CM	Noble François BOT de ... p d' Alzon diocèse d'Alès fils de feu Louis BOT et dame Jeanne NOUGARET et Claude de VILLAR fille de feu Louis de VILLAR juge au randonnat de chateauneuf et Catherine GAZAGNES mariés de Chateauneuf. Comme personnes libres,
48	15/05/1697	CAYROCHE Jean	Chateauneuf	testament	Jean CAYROCHE marchand de Chateauneuf valétudinaire et mal disposé dans son corps fait son testament pour éviter tout procès entre ses enfants. Donne pour des messes, pour les pauvres, aux RP Jacobins de Pradelles, à Notre Dame du Pont d'Allier de Langogne , aux RP Capucins de Mende. Donne à Guillaume, Jean et Jean Baptiste ses trois enfants de Jeanne MARTIN sa femme qu'ils soient nourris,vêtus, chaussés et entretenus dans sa maison et lorsqu'ils seront en âge de se marier qu'il leur soit payé pour leurs droits de légitime paternels 1500 L à chacun, donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 2 sols 6 deniers, nomme HU Jeanne MARTIN sa femme à la charge de rendre l'héritage en fidei comis à l'un de ses 3 enfants tel que bon lui semblera . Cité Antoine GINESTIERE cordonnier son neveu. Dispositions enn faveur de sa femme au cas où elle ne pourrait compatir avec son héritier après rémission du fidei comis .

343	25/05/1702	CAYROCHE Jean	Le Monteil P Arzenc	testament	Jean CAYROCHE du Monteil p Arzenc attaqué de grande maladie gisant dans son lit fait son testament. Donne à la Confrérie du St Sacrement et du Rozaire, aux prêtres d'Arzenc, donne à Guillaume, Anne, Claude, Louise et Etienne CAYROCHE ses enfants de feu Anne MOLIN sa femme qu'ils habiteront dans sa maison au Monteil vétus, nourris et entretenus par son héritier bas nommé travaillant de leur possible et étant d'âge compétent ou se mariant donne et lègue à Anne et Louise CAYROCHE ses filles pour tous leurs droits paternels et supplément qu'elles peuvent prétendre sur ses biens 250 L , à Guillaume, Claude et Etienne 100 L, à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols, nomme HU Jean CAYROCHE son fils aîné d' Anne MOLIN sa femme à la charge de lui faire les honneurs funèbres.
335	12/01/1702	COMBETTES (de) Clément ROUSSET Jeanne	Chateauneuf Arzenc	CM	Clément de COMBETTES fils de feu Vidal et Marguerite ROUSSE de Combettes p Chateauneuf et Jeanne ROUSSET fille de Claude et Marie CHAZALMARTIN de Giralès p Arzenc. Le fiancé assisté de sa mère et autre Clément de COMBETTES son oncle du Monteil, la fiancée de sa mère et Jean LOUBIER. Ledit LOUBIER mari d'Isabeau ROUSSET du Giralès beau frère de la fiancée lui constitue pour droits de légitime paternels et maternels et succession 290 L
43	10/03/1697	DELAUERS Marie femme de Guillaume BARTIER	Chateauneuf	testament	Marie DELAUERS femme de Guillaume BARTIER notaire royal de Chateauneuf malade fait son testament. Donne à la confrérie du St Sacrement et du Rozaire, aux pauvres, donne à ... Jean, Marthe, Vidal, Jeanne et autre Marguerite et Marie ses fils et filles dudit BARTIER son mari savoir Marguerite BARTIER femme de Jean BONNET outre la constitution faite lors de son mariage 5 sols, et pour ses autres enfants quand ils seront d'âge compétent ou se marieront leur légitime suivant la portée de ses biens ,donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Guillaume BARTIER son mari à la charge de lui faire les honneurs funèbres payer les légats et dettes .
386	08/02/1703	DELPUECH Antoine DUBOIS Marguerite	Le Cheylard La Salesse p Allenc	CM	Antoine DELPUECH fils de Jean et Anne JOURDAN du Cheylard l'Eveque p Chadeyrac et Marguerite DUBOIS fille de feu Antoine et Catherine BOISSET de La Salesse p Allenc.Ledit DELPUECH assisté d'Etienne ASTIER son beau frère, la fiancée de Pierre DUBOIS

96	08/12/1697	DESPEISSES Marguerite	Chateauneuf	testament	Marguerite DESPEISSES de Chateauneuf malade fait son testament. Donne aux prêtres de Chateauneuf pour des messes, aux confréries du St Sacrement et du Rozaire, à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols, donne à Anne DESPEISSES sa nièce 10 L et une robe, nomme HU Marthe GIBELIN sa nièce à charge de lui faire les honneurs funèbres.
384	08/02/1703	DUBOIS Jean DUBOIS Jeanne	La Salesse p Allenc	CM	Jean DUBOIS fils de Jean et Marguerite NEGRON de La Salesse p Allenc et Jeanne DUBOIS fille de Benoit et Benoite ROBERT de la Salesse. Le fiancé assisté de Mre Pierre DUBOIS son oncle et Antoine DUBOIS son frère. Lesdits Benoit DUBOIS et Benoite ROBERT père et mère de la fiancée lui donnent la moitié de tous leurs biens se réservant de rester maîtres de ces biens leur vie durant, la fiancée se constitue 400 l. Benoit DUBOIS a reçu du fiancé 96 L
2	31/07/1696	FOLCHER Anne	Villesoule	testament	Anne FOLCHER femme de Claude ALMERAS de Villesoule p Allenc malade fait son testament. Legs à la confrérie du St Sacrement, aux prêtres d'Allenc, à Marguerite FOLCHER sa sœur son coffre bois fermé à clef, une robe, et 75L, donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols, nomme HU Claude ALMERAS son mari à la charge de lui faire les honneurs funèbres et payer les dettes et légats.
110	03/03/1698	GIBELIN Catherine	Villesoule p Allenc	testament	Catherine GIBELIN femme séparée de biens de Vidal VEISSIERE de Villesoule p Allenc malade fait son testament. Donne à Antoinette et Jean BESSIERE ses enfants leur droit de légitime suivant la valeur de ses biens, audit VEISSIERE son mari 5 sols, à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Marie GIBELIN sa sœur à la charge de rendre l'héritage audit Jean BESSIERE son fils.
164	12/02/1699	GRASSET Jean CHABALIER Catherine	Chateauneuf La Panouse	CM	Jean GRASSET fils de feu Claude et Anne MOLIN de Chateauneuf et Catherine CHABALIER fille de Noé CHABALIER notaire royal lieutenant de juge de la Panouse et Claude PAGES. Ledit GRASSET assisté de Jean GRASSET son ayeul, de sa mère et Pierre ROUX de Mouredon et moi notaire ses oncles, ladite CHABALIER de ses père et mère. Anne MOLIN héritière fiduciaire de feu Claude GRASSET rend l'héritage à Jean GRASSET son fils aîné conformément à la volonté de son mari et lui donne toutes les liquidations qu'elle pourrait avoir fait sur ledit héritage depuis le décès de son mari. Noé CHABALIER constitue à sa fille fiancée 1300 L pour ses droits paternels et maternels.

294	02/03/1701	GRAVIL Jean	Chateauneuf	testament	Jean GRAVIL de Chateauneuf malade fait son testament. Donne à Anne et autre Anne GRAVIL ses filles leur habitation dans sa maison jusqu'à leur mariage et leur droit de légitime suivant la portée de ses biens, à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Etienne VERDIER son oncle maternel de Chateauneuf à la charge de lui faire les honneurs funèbres et rendre l'héritage en fidei comis à l'une de ses filles.
208	20/09/1699	HEBRARD Claude	Combettes p Chateauneuf	testament	Claude HEBRARD de Combettes p Chateauneuf attaqué de maladie corporelle fait son testament. Donne aux confréries du St Sacrement et du Rozaire, donne à Agnès et Vidalle HEBRARD ses filles de feu Louise BONNET leur habitation dans sa maison, qu'elles soient nourries vêtues et entretenus jusqu'à leur mariage ou d'âge compétent, et 700 L à chacune quand elles viendront à se marier, tant de son chef que du chef de feu Louise BONNET sa femme, donne à tous ses autres parents ou prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme HU Guillaume HEBRARD son fils à la charge de lui faire les honneurs funèbres et payer les dettes et légats.
296	09/04/1701	HEBRARD Etienne	La Fage p Arzenc	testament	Etienne HEBRARD de la Fage p Arzenc habitant Chateauneuf malade fait son testament. Sépulture au cimetière de Chateauneuf, legs aux prêtres, donne à Louis HEBRARD son fils légitime de feu Antoinette VERDIER 3 brebis de port, 2 vaches, un coffre bois fermé à clef, et 800 L, à Catherine MAUREL sa femme qu'elle puisse habiter sa maison à la Fage, vêtue, nourrie et entretenue sa vie durant suivant sa qualité en travaillant de son possible tant qu'elle demeure en viduité, donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Pierre HEBRARD son fils de ladite feu VERDIER à la charge de lui faire les honneurs funèbres et payer les légats.
194	21/06/1699	HEBRARD Guillaume CLAVEL Jeanne	Combettes p Arzenc Chateauneuf	CM	Guillaume HEBRARD maître tailleur d'habits fils de feux Antoine et Hélix BONNET des Combettes P Arzenc et Jeanne CLAVEL veuve de Jean BOUSCHET de Chateauneuf fille de feus Claude CLAVEL et Marguerite BOUNIRAND ? mariés de Couffours p Chateauneuf. Procédant comme personnes libres.

115	27/04/1698	HEBRARD Jacques DESPEISSES Claude	Chateauneuf	CM	Jacques HEBRARD maître tisserant fils de feux Antoine et Hélix BONNET mariés de Combettes p Chateauneuf, ledit HEBRARD habitant à présent à Chateauneuf et Claude DESPEISSES fille de Vidal et Luque REBOUL mariés de Chateauneuf. Ledit HEBRARD assisté de Guillaume HEBRARD son frère de Combettes ,ladite DESPEISSES de ses père et mère et Antoine DESPEISSES son frère . Antoine DESPEISSES frère de la fiancée constitue 120 L à sa sœur, une couverte et deux linceuls, une paillasse, drap pour faire une casaque.
210	20/09/1699	HEBRARD Marie	Chateauneuf	testament	Marie HEBRARD fille à feux Vidal et Agnès FABRE de Chateauneuf malade fait son testament. Donne aux confréries du St Sacrement et du Rozaire, donne à tous ses frères et sœurs, parents 5 sols à se partager, nomme HU Antoine TOURENC son beau frère.
377	20/12/1702	HEBRARD Pierre ANDRE Claude	La Fage p Arzenc Rossials p Allenc	CM	Pierre HEBRARD fils de feu Etienne et Antoinette VERDIER de la Fage p Arzenc et Claude ANDRE fille de feu Pierre et Agnès ROUSSE de Roussials P Allenc. Le fiancé assisté de Louis HEBRARD son frère, la fiancée de sa mère et Jacques ANDRE son frère et donataire contractuel de ses père et mère. Jacques ANDRE constitue à sa sœur fiancée la somme de 700 L, une couverte et une robe drap de pays. La fiancé s'est constitué 50 L .
103	01/01/1698	ISSARTEL Jeanne	Chateauneuf	testament	Jeanne ISSARTEL femme de Michel BOUQUET notaire royal de l'Habitarelle p Chateauneuf malade fait son testament. Donne aux confréries du St Sacrement et du Rozaire, à l'église de Langogne, aux prêtres de Chateauneuf, donne à ? BOUQUET son fils 400 L, à Michel BOUQUET son mari 10 L, à Marie BOUQUET femme de Jean CHABALIER du Moulin de Cougoussac outre la constitution faite lors de son mariage 10 L, nomme HU Claude BOUQUET sa fille femme de Guillaume BARTIER notaire royal de Chateauneuf.
105	17/01/1698	JOUBERT Claude BONNET Catherine	Langogne Chateauneuf	CM	Claude JOUBERT menuisier de Langogne fils de feu Pierre aussi menuisier et Marie CHABALIER et Catherine BONNET fille de Pierre BONNET marchand et feu Marguerite FLORET de Chateauneuf.
4	16/09/1696	LAHONDES Pierre BARET Claude	Le Cellier p St Jean La Fouillouse c Chateauneuf	CM	Pierre LAHONDES tisserant fils de feux Dominique LAHONDES et Anne BONHOMME du Cellier p St Jean La Fouillouse et Claude BARET veuve de feu Jean CHABALIER fille de feu Claude BARET et Antoinette MARCON du Moulin de Rodier p Chateauneuf. Ledit LAHONDES comme personne libre, ladite BARET assistée de Marguerite BARET veuve de feu Louis MASSE sa sœur et de Jean MASSE son neveu du Moulin de Rodier.

166	26/02/1699	LAURANS Balthazar GELY Marguerite	Laval Atger Chateauneuf	CM	Balthazar LAURANS fils de feu Gabriel et Marie AMBLARD de Montgros p Laval Atger et Marguerite GELLY fille de Sébastien et Vidalle HEBRARD de Charinac p Chateauneuf. Ledit LAURANS assisté de Guillaume VILLAR de Bonnaude, la fiancée de ses père et mère, et Claude GELLY son frère donataire de ses père et mère. Ledit Claude GELLY frère de la fiancée lui constitue 700 l une vache pleine et une robe sarge du chef de son père et 100 l du chef de sa mère. La fiancé a reçu un légat de Marguerite GELLY sa tante.
31	28/12/1696	LHERMET Guillaume	Chateauneuf	testament	Guillaume LHERMET tisserant de Chateauneuf malade fait son testament. Donne aux prêtres, veut que son héritière vende le montant de feu Jean LHERMET son frère, plus des métiers à tisser pour des messes pour le repos de son âme et celle de son feu frère, donne à Antoine LHERMET son cousin de Chateauneuf les métiers à tisserant qu'il a dans sa maison, à Louise LHERMET sa cousine 6 cartes bled seigle, à Marie VERDIER sa cousine 21 l aux enfants de Marie VERDIER et Guillaume VALANTIN 3 l à chacun, à la . D'Antoinette VERDIER sa cousine 3 l, à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme HU Catherine VERDIER sa tante habitant à présent à Chateauneuf à la charge de lui faire les honneurs funèbres et payer les légats et dettes .
360	15/07/1702	LIAUTARD Jean	Villesoule	testament	Jean LIAUTARD de Villesoule malade fait son testament. Donne aux confréries du St Sacrement et du Rozaire ,aux prêtres d'Allenc, au curé et au vicarie de Chateauneuf, aux RP Cordeliers de Mende, à Jean BARTHLEMEY prêtre et curé de Ste Hélène,aux pauvres ,à Jeanne LIAUTARD femme de Gabriel ROCHE sa sœur 200 l pour droits de légitime , à tous ses autres parents 5 sols,nomme HU Catherine LIAUTARD sa sœur femme de ? à charge de payer les dettes et légats
301	20/04/1701	MARCON Jean ROUSSET Jeanne	Combettes p Arzenc Monteil P Arzenc	CM	Jean MARCON fils à feu Jean et Louise HEBRARD de Combettes p Arzenc et Jeanne ROUSSET fille à feu Antoine et Catherine HOURS du Monteil p Arzenc. Le fiancé assisté de sa mère et Pierre et Jacques MARCON ses frères, la fiancée de sa mère et Antoine JOURDAN de Donnepau son cousin. Catherine HOURS donne à sa fille fiancée la moitié de tous ses biens, avec les charges et légitimes des autres enfants se réservant l'usufruit sa vie durant. Le fiancé s'est constitué de son chef 420 l .

75	14/10/1697	MARTIN Jeanne	Chateauneuf	testament	Jeanne MARTIN femme de Jean CAYROCHE marchand de Chateauneuf attaquée de grande maladie gisant dans son lit fait son testament. Donne à Guillaume, Jean et Jean Baptiste CAYROCHE ses fils de Sr CAYROCHE son mari qu'ils soient nourris, vêtus et entretenus dans la maison dudit CAYROCHE son mari et étant d'âge compétent ou se mariant qu'ils aient leurs droits de légitime suivant la portée de ses biens, donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols, nomme HU Jean CAYROCHE son mari à la charge de lui faire les honneurs funèbres et rendre l'héritage en fidei comis à l'un de leurs 3 enfants à son choix
116	28/04/1698	MASSE Vidal MATHIEU Jeanne	Chateauneuf	CM	Vidal MASSE tisserant fils à feux Louis MASSE et Marguerite BARET du Moulin de Rodier p Chateauneuf et Jeanne MATHIEU fille de feux Pierre MATHIEU et Catherine GIBERT de Chateauneuf. Le fiancé assisté de Jean MASSE son frère, la fiancée de Vidal MATHIEU son frère et Pierre MOLIN son cousin germain. La fiancée s'est constitué une maison 3 petits champs et un jardin, le fiancé s'est constitué 120 L pour ses droits de légitime que son frère Jean MASSE promet de payer. Vidal MATHIEU cède et remet à sa sœur tous ses droits de légitime moyennant 54 L. Antoinette MATHIEU sœur de la fiancée cède à sa sœur tous ses droits de légitime moyennant 106 L.
323	10/10/1701	MASSE Vidal VERDIER Catherine	Chateauneuf	CM	Vidal MASSE tisserant fils à feux Louis MASSE et Marguerite BARET du Moulin de Rodier p Chateauneuf et Catherine VERDIER fille de feux Louis et Hélix TREMOULET de Chateauneuf. Procédant comme personnes libres, Catherine VERDIER assistée de Guillaume VALANTIN son beau frère de Chateauneuf. Ledit VALANTIN beau frère de la fiancée lui donne pour tous droits de légitime paternels et maternels et succession de feu Marie VERDIER sa soeur 120 L.
207	17/08/1699	MAURIN Catherine femme Louis BONNET	Villesoule p Allenc	testament	Catherine MAURIN femme de Louis BONNET de Villesoule p Allenc malade fait son testament. Donne aux prêtres d'Allenc pour des messes, donne à Jeanne BOISSET sa fille femme de Jean BASTIDE de la Salesse 15 L, outre ce qu'elle lui a constitué lors de son mariage reçu par M° BOUQUET à prendre et se faire payer par Privat BOISSET de la Salesse beau frère de ladite testatrice, donne à tous ses autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Louis BONNET son mari à charge de rendre l'héritage en fidei comis à Jean BONNET leur fils.

27	02/12/1696	MAURIN Vidal	Les Estrets P Arzenc	testament	Vidal MAURIN des Estrets p Arzenc malade fait son testament. Donne à Vidale, Catherine, Marie et Vidal MAURIN ses enfants légitimes et de feu Françoise LAURAIRE ou LAURANS sa femme leur habitation dans sa maison aux Estrets et leur droit de légitime suivant la portée de ses biens , donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Catherine MAURIN sa fille – testament de sa femme reçu par M° BARTIER- le testateur remet l'héritage de ladite LAURAIRE ou LAURANS à sa fille Catherine.
108	10/02/1698	MERCIER Guillaume GIBELIN Martghe	Cougoussac p Chateauneuf Charinac p Chateauneuf	CM	Guillaume MERCIER fils de feu Vidal et Marguerite LAHONDES de Cougoussac p Chateauneuf et Marthe GIBELIN fille de feux Etienne et Jeanne DESPEISSES de Charinac p Chateauneuf. Le fiancé assisté de sa mère et Louis MERCIER son frère et Louis MERCIER son cousin germain de Chateauneuf, la fiancée comme personne libre assistée de Louis LHERMET cordonnier de Chateauneuf son cousin. La fiancée s'est constitué tous ses biens consistant en une maison et un jardin de valeur de 300 L plus 200 l d'une obligation ou comme héritière de feu Marguerite DESPEISSES sa tante conformément au testament reçu par moi notaire. Le fiancé s'est constitué ses droits de légitime de 800 L et 200 L gagnés de son travail .
47	07/05/1697	MOULIN Catherine	Chateauneuf	donation	Anne MATHIEU veuve de feu Vidal MOLIN de Chateauneuf sachant avoir reçu d'agréables services de Catherine MOULIN sa fille , ayant donné à Pierre MOULIN son fils mari de feu Marguerite EGLIN toutes les sommes qui lui sont reconnus sur les biens de son feu mari à l'exception de 300 L , donne à Catherine MOULIN sa fille le restant des biens qu'elle a sur les biens dudit feu MOULIN , se réservant l'usufruit durant sa vie.
364	20/07/1702	PEYTAVIN Jean MAURIN Marguerite	Allenc Laltaret	CM	Jean PEYTAVIN fils d'André et Catherine FERRIER d'Allenc et Marguerite MAURIN fille de Vidal et Catherine FAULCHIER de Laltaret p Allenc. Assistés de leurs père et mère, ladite MAURIN aussi de Mathieu MAURIN son frère et donataire de son père. Vidal et Mathieu MAURIN père et fils constituent à ladite MAURIN fiancée 900 L une couverte de pays deux linceuls et une paillasse et pour étrennes à Catherine PEYTAVIN sœur du fiancé 5 L . André PEYTAVIN et Catherine FERRIER donnent à leur fils fiancé la moitié de tous leurs biens se réservant l'usufruit leur vie durant - 50 L donnés à Catherine PEYTAVIN femme de Jean MAURIN.

159	19/01/1699	PIGEYRE Jean	Chateauneuf	testament	Jean PIGEYRE chapellier de Chateauneuf malade fait son testament. Donne aux confréries du St Sacrement et du Rozaire, donne à Jean PIGEYRE chapellier et autre Jean PIGEYRE tisserant et Marguerite PIGEYRE , ses enfants de Louis BOUSCHET sa femme leur habitation dans sa maison jusqu'à leur mariage ou l'âge compétent et qu'il leur soit donné leur droit de légitime suivant la valeur de ses biens, à Pierre ? PIGEYRE son fils aussi chapellier habitant de Mende et Marie PIGEYRE femme d'Antoine DESPEISSES de Chateauneuf aussi ses enfants de ladite BOUSCHET sa femme 5 sols à chacune outre ce qu'il leur a constitué lors de leur CM, donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Louise BOUSCHET sa femme à charge de lui faire les honneurs funèbres, payer les légats et dettes et rendre l'héritage à Jean ou autre Jean ou à ladite Marguerite.. comme bon lui semblera
311	15/06/1701	PITIOT Jean GIBELIN Marie	St Jean du Bleymard Villesoule p Allenc	CM	Jean PITIOT fils de feux Antoine et Anne DURANQ de St Jean du Bleymard et Marie GIBELIN fille de feux Jean et Claude ROCHE de Villesoule P Allenc. Comme personnes libre, ledit PITIOT assisté de sr Antoine JOURDAN natif de Feljas demurant à présent à Combettes p Chateauneuf de ? ROUX de Villesoule son cousin.
265	22/09/1700	REBOUL Anne	Beirac	bail en paiement	Louis BLANCHON fils à feux Jean et Catherine GIBELIN, ladite GIBELIN bien tenante et possédant des biens de feux Etienne GIBELIN et Claude BARRANDON de la Fage p Arzenc, sachant lesdits feux GIBELIN et BARRANDON avoir donné à Marguerite GIBELIN leur fille dans son CM avec Jean REBOUL du 19/04/1698 reçu par M° VILLAR la somme de 300 L une robe – feux Jean Pierre et Anne REBOUL enfants de feux Jean REBOUL et Marguerite GIBELIN – Louis POUDEVIGNE mari de Marie REBOUL fille de Pierre et Alexandra BONHOMME héritière de Marie REBOUL fille dudit Jean Louis SAVOIE cordonnier de Barjac et ladite BONHOMME de la ville de Mende et ledit POUDEVIGNE des Balmes (St Jean de Chazorne) ont cédé audit BLANCHON les 100 L et la robe de la constitution de dot de ladite Marguerite GIBELIN contenue au CM reçu par ledit VILLAR – ledit BLANCHON baille à ladite Anne REBOUL , BONHOMME et POUDEVIGNE un pré au terroir de la Fage

262	22/08/1700	REVERSAT Antoine MATHIEU Antoinette	Mende Chateauneuf	CM	Antoine REVERSAT maître tisserant fils de feux Raymond et Jeanne RAYNAL de Mende et Antoinette MATHIEU fille de feu Pierre MATHIEU tisserant et Catherine GIBERT mariés de Chateauneuf. Procédant comme personnes libres, le fiancé assisté de Jacques REVERSAT son neveu, la fiancée de Vidal MATHIEU son frère et de Vincent GIBERT de la ville de Mendeson cousin.
73	09/10/1697	ROCHE Privat LERMET Louise	Villesoule p Allenc Chateauneuf	CM	Privat ROCHE fils de feu Clément et Vidale MAUREL de Villesoule p Allenc et Louise LHERMET fille de Jean et feu Anne ROUX de Chateauneuf. Ledit ROCHE comme personne libre, ladite LHERMET assistée de son père. Ledit LHERMET père donne tous ses biens à sa fille se réservant son habitation dans la maison sa vie durant et 15L à charge pour sa fille de payer la légitime de ses autres enfants à raison de 5 L par an, lui constitue aussi 100 l pour des réparations de ladite maison .
356	02/07/1702	TAULEMESSE Jean BARET Jeanne	Cougoussac p Chateauneuf Argentières p Arzenc	CM	Jean TAULEMESSE fils de feu Antoine et Jeanne GIRALD de Couguessac p Chateauneuf et Jeanne BARET fille de Me Aymard BARET et feu Isabeau TROUPEL d'Argentières p Arzenc. Ledit TAULEMESSE assisté de Guillaume LAHONDES son cousin et ladite BARET d'Antoine BARET son oncle et d'Iliaire BOUDON ou BONDAN son cousin et Cézille BARET sa sœur. La fiancée s'est constitué tous ses biens de valeur de 300 L , le fiancé baillera une robe à la fiancée et pour étrennes à Cézille sa sœur une brebis avec un agneau . Ladite Cézille TROUPEL soeur de la fiancée cède et remet à sa sœur tous ses droits de légitime maternels moyennant 300 L.
120	01/06/1698	VALETTE Claude veuve Michel ROUX	Rousses p Allenc	testament	Claude VALETTE veuve de Michel ROUX de Rousses p Allenc accablée de vieillesse et malade fait son testament. Donne aux confréries du St Sacrement et du Rozaire, aux prêtres d'Allenc, donne à Louis, Pierre, Jacques, Guillaume ROUX ses fils légitimes de feu Michel ROUX 220 L à chacun, à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Pierre ROUX son fils légitime dudit Michel ROUX.
212	20/09/1699	VERDIER Catherine	Chateauneuf	donation	Guillaume LHERMET de Chateauneuf, malade pendant 3 ou 4 mois gisant dans son lit réduit à la dernière misère, sachant avoir reçu journellement de bons et agréables services de Catherine VERDIER sa tante lui donne par donation entre vifs tous ses droits de légitime paternels et maternels sous la réserve que sa tante sera tenue de la nourrir et le servir pendant sa maladie et lui faire les honneurs funèbres, se réservant son habitation dans la maison de ses feux père et mère

39	08/03/1697	VERDIER Jean	Combettes p Arzenc	donation	Pierre VERDIER marchand des Combettes p Arzenc donne par donation entre vifs à Jean VERDIER son fils 60 L qui lui est encore due pour ses droits de légitime paternels et maternels par les possesseurs et bien tenants de ses feux père et mère sans préjudice de ses droits de légitime paternels et maternels qui peuvent compéter audit Jean VERDIER son fils.
216	09/11/1699	VERDIER Marie	Chateauneuf	testament	Marie VERDIER femme de Guillaume VALANTIN de Chateauneuf attaquée d'une grande maladie fait son testament. Donne à Anne, Catherine, Jean VALANTIN ses enfants et dudit VALANTIN son mari qu'ils soient nourris, vêtus et entretenus dans sa maison en travaillant de leur pouvoir et qu'étant d'âge compétant ou se mariant qu'il leur soit payé leur droit de légitime suivant la portée de ses biens. Donne à tous ses autres parents 6 deniers, nomme HU Guillaume VALANTIN son mari à la charge de lui daire les honneurs funèbres, payer les légats et rendre l'héritité en fidei comis à l'un de leurs enfants.
223	13/11/1699	VERDIER Marie	Chateauneuf	testament	Marie VERDIER de Chateauneuf malade fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de Chateauneuf au tombeau de feux Louis VERDIER et Hélix TREMOULET ses père et mère. Donne à Antoinette VERDIER sa sœur femme de Jean VERDIER 15 L, à Catherine VERDIER son autre sœur 69 L, à Marie VALANTIN sa nièce et filleule 15 L qui lui sont dus par Jean TREMOULET de Combettes son oncle, à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 6 deniers chacun, nomme HU Guillaume VALANTIN son beau frère à la charge de lui faire les honneurs funèbres et payer les légats .
284	20/11/1700	VERNEDE Antoine HEBRARD Catherine	Gourgons Roussials p Allenc	CM	Antoine VERNEDE fils à feux Pierre et Isabeau PLANE de Gourgons p Allenc et Catherine HEBRARD de feu Jean et Antoinette BLANCHON de Roussials p Allenc. Procédant comme personnes libres. La fiancée s'est constitué tous ses biens de valeur de 500 L .